

19 déc 2025 -18:32

Appartient à [Conseil des ministres du 19 décembre 2025](#)

Fixation des frais d'administration pour les « Trajets retour au travail » pour les travailleurs salariés en 2026

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le montant des frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour l'année 2026 en vue de la préparation et de la mise en œuvre des « Trajets retour au travail » dans le cadre de l'assurance indemnités des travailleurs salariés.

Le projet d'arrêté royal fixe le montant des frais d'administration pour l'année 2026 à 8.595.000 euros, dans le régime des travailleurs salariés.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be